

Postulat Florence Golaz et consorts concernant les communautés tarifaires : quelle gouvernance et quels coûts pour les usagères et usagers ?

Développement - texte déposé

La communauté tarifaire vaudoise Mobilis (CTV) a annoncé récemment une nouvelle hausse tarifaire de 5,5% en moyenne, prévue pour le 9 décembre 2012. Si nous voulons offrir une véritable alternative attractive à la voiture, il est difficile d'accepter de telles hausses pour les usagères et usagers des transports publics vaudois. Cette nouvelle hausse relance le débat de la gouvernance de la CTV abordé récemment au Grand Conseil¹.

Autre information qui est tombée la semaine passée : selon le journal *Le Temps*², le RER zurichois devrait touché, entre 1996 et 2025, 1,16 milliards de francs de la Confédération, contribution qui aurait pour but de « dédommager la communauté tarifaire zurichoise (ZVV) pour l'apport en passagers du RER zurichois sur le réseau CFF » ! Cette information a été confirmée lundi par la conseillère fédérale Doris Leuthard devant le Conseil des Etats.

Au vu de ces annonces récentes, j'ai l'honneur de demander au Conseil d'Etat :

1. Une étude comparative intercantonale de plusieurs communautés tarifaires. Il serait souhaitable de connaître, par exemple, le prix d'une carte journalière, pondérée par la taille du réseau et de son offre — cadence, amplitude, qualité de service... Pour ces différents exemples, nous demandons également quelles sont les proportions entre les contributions des usagères et usagers, des entreprises de transports publics et des collectivités publiques — canton, communes, voire Confédération —, par exemple sur le prix d'un billet pour un court trajet et un trajet plus long. Cette étude devrait permettre notamment un rééquilibrage entre les différentes participations et d'identifier des mesures pour éviter les hausses successives pour les usagères et les usagers.
2. Une étude sur la gouvernance des différentes communautés tarifaires. Certaines d'entre elles sont présidées par des conseillers d'Etat permettant une meilleure prise en compte de la dimension politique des décisions. Nous souhaiterions par ailleurs savoir s'il serait envisageable d'intégrer des représentantes et utilisateurs des transports publics dans ces conseils d'administration.

Demande le renvoi en commission.

Gland, le 19 juin 2012.

*(Signé) Florence Golaz
et 31 cosignataires*

¹ Réponse du Conseil d'Etat du 1^{er} février 2012 à l'interpellation Christiane Jaquet-Berger : Qui est le pilote de Mobilis ? et réponse du 12 juin 2012 à la question Albert Chapalay concernant les comptes 2010 de la CTV.

² *Le Temps* du 11 juin 2012 « Le milliard du RER zurichois resurgit dans le débat ferroviaire ».

Développement en plénum

Mme Florence Golaz : — La communauté tarifaire vaudoise Mobilis a annoncé récemment une nouvelle hausse tarifaire de 5,5% en moyenne pour la fin de l'année. Si nous voulons offrir une véritable alternative à la voiture, qui soit attractive, il est difficile d'accepter de telles hausses pour les usagères et usagers des transports publics vaudois.

Le postulat s'articule autour de deux demandes. Premièrement, nous demandons la garantie d'une meilleure répartition des charges entre les usagers des transports et les collectivités publiques dans le financement du trafic régional, ainsi que l'identification des mesures permettant d'éviter ces hausses successives. Pour ce faire, nous demandons que soit menée une étude comparative avec d'autres communautés tarifaires, qui permette d'évaluer les coûts pesant sur les usagères et usagers en fonction de la qualité des prestations reçues.

Deuxièmement, le postulat demande que la gouvernance de la communauté tarifaire vaudoise Mobilis soit revue afin de mieux intégrer les collectivités publiques dans ses décisions. C'est le cas notamment à Zurich où la communauté tarifaire est présidée par un représentant du Conseil d'Etat zurichois, qui assume ainsi le caractère politique des décisions tarifaires. Une révision du pilotage devrait aussi permettre de mieux intégrer les usagères et usagers qui sont concernés au premier titre, tant par la qualité des prestations que par le prix des titres de transport. Nous demandons que ce postulat soit renvoyé à une commission.

Le postulat, consigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.